

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 20 juin à 15 heures, les actionnaires d'Esso Société Anonyme Française, au capital de 98 337 521,70 euros divisé en 12 854 578 actions de 7,65 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à l'hôtel Novotel – 21 avenue Edouard Belin – 92500 Rueil Malmaison, sur convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration suivant avis publié dans les journaux d'annonces légales « le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires » n° 58 du 13 mai 2024, n° 68 du 5 juin 2024 et n° 71 du 12 juin 2024 et publication le 5 juin 2024 dans un Service de Presse en Ligne sur le site internet www.affiches-parisiennes.com sous la référence AL34740.

Monsieur Charles Amyot, président l'Assemblée en sa qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, prend la parole pour accueillir les actionnaires, présenter les membres du Conseil d'Administration, et rappeler les consignes de sécurité. Il précise que les débats seront enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Puis il propose de procéder à la constitution du bureau.

Conformément aux dispositions en vigueur, il propose aux fonctions de scrutateurs :

- Monsieur Jean-Pierre Darsonville, représentant l'actionnaire principal ExxonMobil France Holding SAS,
- Monsieur Philippe Moussot, représentant la société Candell & Partners, l'actionnaire présent ayant le plus grand nombre d'actions de la Société, propriétaire de 104 500 actions.

Il propose au bureau de désigner Monsieur Olivier Kaiser pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Il invite l'un des commissaires aux comptes, du cabinet Grant Thornton, à se joindre aux membres du bureau.

Le Secrétaire informe l'assemblée qu'un des actionnaires présents a fait nommer un Commissaire de justice pour assister à cette assemblée.

Luis Boutanos se présente comme Commissaire de justice à Saint-Cloud. Il indique qu'il a été commis par le Président du Tribunal de justice de Nanterre, par ordonnance du 5 juin 2024, à la demande d'un actionnaire, pour assister à cette assemblée générale et retranscrire les débats, les interventions, les questions et les réponses formulés, et qu'il dressera le procès-verbal de ces retranscriptions avec l'assistance d'une sténotypiste.

D'après la feuille de présence, 11 546 592 actions sont présentes ou représentées, soit 89,82% du nombre total de voix. Le quorum nécessaire étant dépassé, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Secrétaire dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- ✓ les statuts,
- ✓ le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) contenant l'avis de convocation, et son avis rectificatif,
- ✓ le journal d'annonces légales sous format Service de Presse En Ligne (SPEL) contenant l'avis de convocation,
- ✓ les différents rapports requis par les dispositions législatives et réglementaires :
 - le rapport financier annuel (RFA),
 - le rapport sur le gouvernement d'entreprise (RGE),
 - la déclaration de performance extra-financière,
 - le projet des résolutions et l'exposé des motifs,
 - le rapport spécial prévu à l'article L. 225-184 du Code de commerce,
- ✓ les rapports des commissaires aux comptes :
 - sur les comptes annuels,
 - sur les comptes consolidés,
 - sur les conventions réglementées,
 - sur la déclaration de performance extra-financière,

- attestation sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées,
- attestation sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts.

Il précise que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été mis à disposition des actionnaires sur le site Internet de la Société, dans la rubrique dédiée aux documents préparatoires de cette assemblée générale, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Il rappelle que la présente Assemblée a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration
Rapport des Commissaires aux Comptes
Approbation du rapport de gestion, des comptes consolidés et des comptes d'Esso S.A.F. de l'exercice 2023
2. Affectation du résultat de l'exercice
3. Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées
4. Renouvellement du mandat de six Administrateurs et nomination de deux Administrateurs
5. Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce
6. Approbation de la politique de rémunération applicable aux Administrateurs
7. Fixation du montant de la rémunération annuelle globale des Administrateurs
8. Approbation de la politique de rémunération applicable au Président – Directeur Général
9. Nomination du cabinet Grant Thornton en qualité de Commissaire aux Comptes en charge de certifier les informations en matière de durabilité
10. Nomination du cabinet Mazars en qualité de Commissaire aux Comptes en charge de certifier les informations en matière de durabilité
11. Pouvoirs pour les formalités
- A. Affectation du résultat de l'exercice

Il donne ensuite la parole au Président pour la présentation du rapport de gestion de la Société. Le Président propose de commencer par une vidéo qui décrit le modèle d'affaires de la Société. Puis il présente les faits marquants de 2023 :

« Notre modèle d'affaires constitue un réel avantage compétitif et sans lequel nous n'aurions pu traverser les crises de ces dernières années avec une telle résilience. Très opérationnel, il permet de capitaliser sur nos actifs de premier plan et une expertise fonctionnelle, tout en maximisant la création de valeur d'un bout à l'autre de la chaîne.

Grâce à une responsabilisation et un pouvoir de décision clair, cette gestion intégrée nous permet de répondre rapidement et efficacement aux bouleversements du marché. Nous tenons un avantage compétitif certain sur nos principaux concurrents. Cette approche nous permet de renforcer nos positions dans un marché très concurrentiel, et de développer nos ventes de produits à haute valeur ajoutée.

En préambule, je me permets de vous donner lecture de mon édit, qui reprend les points saillants de l'année écoulée :

Chers actionnaires, dans une conjoncture favorable pour les activités de raffinage et de distribution, l'environnement de marché dans lequel évolue votre société est resté très volatil durant l'année 2023, marqué par les grèves liées à la réforme des retraites en début d'année et une situation géopolitique tendue en Ukraine et au Proche-Orient. Malgré cette volatilité, votre société a réalisé des résultats remarquables à tous points de vue, capitalisant sur une stratégie claire, son excellence opérationnelle et sur une grande discipline financière illustrée notamment par une très bonne maîtrise des coûts. Tout ceci nous a permis de renforcer notre capacité d'adaptation pour capturer les opportunités de marché. Hors effets stocks et autres éléments d'ajustements, le résultat opérationnel ajusté de l'exercice, qui représente le mieux la création de valeur du Groupe, représente un gain de 884 millions d'euros en hausse de 184 millions d'euros par rapport à 2022.

Ceci démontre la pertinence de notre positionnement et de nos priorités stratégiques, que je rappelle ici :

- *opérer à un niveau d'excellence ;*
- *renforcer notre compétitivité ;*
- *décarboner notre outil industriel et*
- *commercialiser des produits moins carbonés.*

Nous avons donc retrouvé une situation financière solide. Celle-ci nous permettra de faire face, le cas échéant, à la volatilité du marché avec un bilan renforcé, de poursuivre nos investissements, de financer les projets de transformation de nos activités dans le cadre de la transition énergétique. Cela nous permettra également de redistribuer de la valeur à nos actionnaires. À ce titre, grâce aux excellentes performances opérationnelles et à deux ans de résultats solides, le versement d'un dividende de 15 euros par action au titre de l'exercice 2023

est proposé par le Conseil. Veuillez noter que ce dividende se décompose en deux parties distinctes, un dividende "ordinaire" de 3 euros, en hausse de 50 % sur un an, et un dividende exceptionnel de 12 euros. » Par définition, le second n'a pas vocation à être renouvelé chaque année.

Ces solides performances opérationnelles et financières vont de pair avec notre performance extra-financière qui progresse sur la durée. Ainsi par exemple en 2023 nous n'avons eu à reporter aucun accident avec arrêt de travail, pour un total de 2 accidents sans gravité pour le personnel du Groupe. Ce qui est un excellent résultat dans le secteur.

Conformément à notre stratégie climat et à notre détermination à accompagner l'ambition du groupe ExxonMobil d'atteindre la neutralité carbone de ses opérations d'ici 2050, nous avons atteint plusieurs objectifs importants cette année. À titre d'exemple, d'ici à 2025, grâce à notre savoir-faire unique dans le raffinage, nous serons en capacité de produire par co-traitement 160 000 tonnes de biocarburants, y compris du carburant durable pour l'aviation. Nous sommes déterminés à être un acteur majeur de solutions bas carbone. L'actualité nous rappelle combien l'approvisionnement en énergie fiable, abordable et durable est vital pour nos économies. Une transition efficace et ordonnée sera essentielle pour atteindre les objectifs climatiques tout en préservant l'approvisionnement en énergie nécessaire à notre prospérité collective.

Laissez-moi maintenant revenir sur quelques faits majeurs qui ont fait notre actualité en 2023 :

En septembre, nous avons célébré les 90 ans de notre présence en Normandie, et de la plateforme de Gravenchon dont l'anniversaire a été célébré en présence des autorités locales et avec la participation de plus de 1 500 personnes, employés, contractants, familles et amis, qui ont pu découvrir le site, nos métiers et s'essayer à de nombreuses activités.

Nous avons également fêté les 50 ans de la marque de lubrifiants Mobil 1™, l'huile moteur synthétique la plus vendue dans le monde. Cette huile offre une technologie de pointe, qui a contribué aux victoires de l'écurie Oracle Red Bull Racing ; écurie qui a fêté en 2023 son 6^e titre de champion du monde des constructeurs et qui a permis à Max Verstappen de remporter son 3^e titre de champion du monde des pilotes. Grâce à cette expérience du haut niveau, nous sommes fiers de pouvoir fournir à nos clients à travers le monde des produits toujours plus performants.

Les 24 Heures du Mans qui ont eu lieu le week-end dernier nous ont également permis de célébrer cet anniversaire avec nos partenaires.

En juin 2023, nous avons annoncé la conclusion d'un accord pour convertir jusqu'à 250 stations-service, précédemment à l'enseigne BP, et les transformer à la marque et aux standards Esso. Je suis très heureux de vous annoncer qu'à ce jour plus de 130 stations-service sont déjà passées aux couleurs Esso.

Je reviendrai vers vous, dans le cadre des perspectives 2024, sur le nouveau positionnement de la marque dénommé « La conduite autrement ».

Nous avons également préparé lors de cette année 2023, le renouvellement et renforcement de notre gouvernance. Effectivement, nous vous proposerons aujourd'hui la nomination de deux nouvelles administratrices, Mme Frédérique Le Grevès et Mme Véronique Morel, aux profils complémentaires et à l'expérience riche. Je tiens à saluer Catherine Dupont Gatelmand et Marie-Hélène Roncoroni, qui vont quitter ce jour le Conseil d'Esso S.A.F., et qui ont à travers les années, montré un attachement sans faille à la Société et à toutes ses parties prenantes. Un immense merci en mon nom et celui du Conseil pour vos contributions à notre bonne gouvernance.

Avant de passer à la présentation des résultats, je voudrais revenir sur quelques événements majeurs, qui ont marqué notre Entreprise dans la première partie de l'année 2024, nous reviendrons plus en détail sur ces annonces, mais il est important pour moi de les évoquer dans cet avant-propos.

Je commencerai par le grand arrêt pour maintenance programmée de la raffinerie de Fos-Sur-Mer, qui s'est déroulé au premier trimestre en toute sécurité et dans le budget prévu. Cet arrêt a également permis d'investir dans la réduction des émissions du site.

Ensuite je rappellerai le feu qui s'est déclaré le 11 mars sur l'une des deux unités de distillation de la raffinerie de Gravenchon. Les unités impliquées ont progressivement redémarré depuis le 19 mai et fonctionnent aujourd'hui à pleine capacité. Je voudrais remercier très sincèrement toutes les équipes qui ont géré cet incident avec le plus haut niveau de professionnalisme.

Le 11 avril, nous avons annoncé un projet de vente de nos activités de raffinage et de logistique dans le sud de la France, comprenant notamment la vente de la raffinerie Esso de Fos-sur-Mer ainsi que celle des dépôts Esso de Toulouse et Villette de Vienne. Cette transaction, soumise aux approbations d'usage, devrait être finalisée d'ici fin 2024. N'étant pas finalisée, je ne pourrai y revenir en détail, mais nous allons vous présenter les grandes lignes de ce projet pendant cette Assemblée.

Le même jour, la société ExxonMobil Chemical France, affiliée et cliente du groupe Esso S.A.F., a communiqué sur un projet d'arrêt définitif du vapocraqueur de Port-Jérôme-sur-Seine et de ses unités aval. Ce projet, dont le processus d'Information et Consultation est en cours, ne concerne pas les opérations de la raffinerie, mais il va nécessiter une adaptation des services mutualisés actuellement fournis par le groupe Esso S.A.F. à EMCF.

Enfin, je voudrais conclure mon intervention en rappelant que notre excellente performance est tout d'abord le résultat des efforts de nos équipes sur le terrain à qui je voudrais rendre hommage, d'autant que la période actuelle est très difficile, compte tenu des annonces évoquées.

Comme vous l'aurez peut-être appris, cette excellente performance se traduit aussi par l'entrée de votre société dans l'indice SBF 120, l'un des principaux indices de la bourse de Paris regroupant les 120 premières

valeurs cotées sur Euronext Paris en termes de liquidité et de capitalisation boursière. Nous sommes très heureux de ce changement, qui reflète notre constance dans la mise en œuvre de nos priorités stratégiques, qui s'appuient sur nos fondamentaux, que sont l'excellence des opérations, la discipline de nos investissements et la maîtrise de nos coûts.

Je vous remercie chers actionnaires pour votre confiance et votre fidélité. »

Le Président cède la parole à Jean-Claude Marcelin, directeur administratif et financier, pour présenter les résultats financiers.

« Le résultat de l'exercice 2023 est un profit de 677 millions d'euros, porté par de bonnes performances opérationnelles.

En 2023, le résultat opérationnel de 668 millions d'euros est en baisse de 324 millions d'euros par rapport à 2022. Cette baisse s'explique notamment par une variation négative de 482 millions d'euros des effets stocks. En effet en 2023 les effets stocks sont négatifs de 169 millions d'euros alors qu'en 2022 les effets stocks étaient positifs de 313 millions d'euros.

La performance financière du Groupe Esso S.A.F. s'apprécie mieux à partir du résultat opérationnel ajusté après élimination des effets stocks et autres éléments d'ajustements. Comme l'a indiqué le Président dans son introduction, le résultat opérationnel ajusté de notre Société en 2023 est en hausse de 184 millions d'euros par rapport à 2022.

Les produits et charges financiers de l'exercice sont un gain de 37 millions d'euros, comprenant 19 millions d'euros de dividendes reçus de filiales et participations non consolidées et 18 millions d'euros d'intérêts financiers reçus sur la position financière nette de trésorerie au cours de l'année, dans un contexte de remontée des taux d'intérêt.

Après prise en compte de la charge nette d'impôts courants et différés à 28 millions d'euros, dont 111 millions d'euros de reprise de provision pour contribution exceptionnelle de solidarité comptabilisés en 2022, le résultat net s'établit à 677 millions d'euros, en léger recul par rapport à 2022.

Après imputation du profit de l'année, nous conservons un déficit fiscal au niveau du Groupe qui s'établit à 175 millions d'euros au 31 décembre 2023, contre 401 millions d'euros fin 2022. Ce déficit est intégralement activé dans les comptes consolidés.

Je vous propose à présent de vous apporter quelques éléments d'éclairage au sujet de notre performance opérationnelle. La performance financière du groupe Esso S.A.F. s'apprécie mieux à partir des résultats opérationnels ajustés, après élimination des effets stocks et des autres éléments d'ajustement.

En préambule, un rappel de l'environnement de marché s'impose. Le prix moyen du pétrole brut s'est replié à 82 dollars du baril en 2023 contre 101 dollars en 2022. Ceci a impacté les effets stocks qui sont fortement négatifs. Par ailleurs, notre résultat opérationnel dépend principalement des marges de raffinage et de la maîtrise de nos coûts. L'indicateur de marge brute de raffinage publié par la DGEC illustre la forte volatilité de l'environnement de marge. Avant la pandémie, sur la période entre 2012 et 2019, les marges brutes ont fluctué en moyenne annuelle entre un plus bas de 18 euros par tonne en 2013 et un plus haut de 46 euros par tonne atteint en 2015. Elles se sont ensuite effondrées à 11 euros par tonne en 2020, avant de remonter bien au-dessus des niveaux historiques, à 101 euros en 2022, ceci suite aux bouleversements créés sur les marchés pétroliers par le début du conflit en Ukraine.

Pour 2023, le niveau de marge brute de raffinage publié par la DGEC s'établit à 71 euros par tonne. Malgré un repli, le niveau de marge reste largement supérieur par rapport à la période pré-Covid-19.

Les coûts de l'énergie sont un autre élément majeur pour la compétitivité de notre industrie. Ils viennent en déduction de la marge brute. À cet égard, je voudrais rappeler que les cours de gaz en Europe se sont repliés en 2023, après l'envolée brutale observée en 2022. C'est un élément positif, mais les prix du gaz en Europe, deux à trois fois supérieurs à ceux des États-Unis, continuent de peser sur la compétitivité à terme.

En 2023, la conjoncture favorable a permis au Groupe Esso S.A.F. de réaliser une très bonne performance opérationnelle. 15,3 millions de tonnes de pétrole brut ont été traitées dans nos raffineries en 2023, soit 3,4 % de plus qu'en 2022. Le résultat opérationnel ajusté est de 884 millions d'euros, soit une hausse de 184 millions d'euros par rapport à 2022. Celle-ci provient d'une part de la marge brute ajustée des effets stocks, qui a progressé de 130 millions d'euros, et d'autre part de la baisse de 54 millions d'euros des charges d'exploitation. Les effets stocks sont négatifs de 169 millions d'euros en 2023, traduisant l'impact de la baisse des prix pétroliers sur la valorisation de nos stocks.

Les autres éléments d'ajustement, qui sont une charge de 47 millions d'euros en 2023, comprennent des provisions pour remédiation et pour dépréciation d'actifs.

En résumé, le résultat opérationnel est en hausse de plus de 184 millions d'euros. Cette performance remarquable traduit la capacité du Groupe à capturer la valeur d'une conjoncture favorable, malgré un marché orienté à la baisse. Cette performance est également le reflet des efforts fournis en matière d'efficacité énergétique et de maîtrise des coûts.

Je vous propose à présent de passer à la revue de notre bilan et de nos flux trésorerie.

Le résultat net de 677 millions d'euros sur l'exercice contribue à renforcer la solidité du bilan. L'EBITDA ajusté est en forte progression, à 964 millions d'euros, dans la lignée du résultat opérationnel ajusté.

En 2023, avec une capacité d'autofinancement positive et une baisse du besoin en fonds de roulement pour 1,233 milliard d'euros, après prise en compte des investissements de l'exercice et le versement des

dividendes 2022, la position financière nette du groupe est positive de 1 015 millions d'euros à fin décembre 2023 contre une position financière nette négative de 751 millions d'euros au 31 décembre 2022, qui correspondait à un point bas ponctuel de l'année 2022, provenant de la reconstitution du besoin en fonds de roulement suite au redémarrage de nos raffineries après les mouvements sociaux du dernier trimestre 2022. Les capitaux propres s'élevaient à 2 344 milliards d'euros à la fin de l'exercice (+ 568 millions d'euros). Les engagements de retraite non préfinancés, de leur côté, enregistrent une baisse et s'établissent à 450 millions d'euros. En 5 ans, ces engagements ont diminué de 780 millions d'euros. Un versement complémentaire de 190 millions d'euros a été réalisé en 2023, afin d'augmenter le montant des retraites sécurisées au titre des régimes à prestations définies de l'ensemble des salariés d'Esso et Esso Raffinage. Au total, à fin décembre 2023, la valeur des actifs de sécurisation externalisés pour le préfinancement des engagements de retraite s'élève à 404 millions d'euros.

Le bilan renforcé du Groupe lui permet de poursuivre une politique de distribution du dividende. Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée générale de verser un dividende ordinaire de 3 euros et un dividende exceptionnel de 12 euros, soit un dividende net de 15 euros par action au titre de l'exercice 2023. Le niveau de réserve d'Esso S.A.F. sera maintenu à un niveau suffisant pour naviguer à travers la volatilité de notre environnement et poursuivre la transformation de nos activités dans le cadre de la transition énergétique. Le taux de distribution du résultat net social Esso S.A.F. ressort à 33 % pour l'année 2023.

Pour rappel, le Groupe a traversé une période très difficile dans les années 2020 et 2021 avec la pandémie de COVID-19, qui l'avait amené à consommer la totalité de ses réserves. Nous devons avoir les réserves nécessaires pour pouvoir faire face à une telle situation, si elle était amenée à se reproduire. Par ailleurs, Esso S.A.F. est pleinement engagée dans une phase de transition énergétique, qui va demander d'importants investissements.

Par prudence, la Société constitue deux types de réserves avant affectation du résultat :

- une réserve pour fluctuation des cours de pétrole brut (760 millions d'euros à fin 2023) ;
- une réserve générale (371 millions d'euros, qui inclut le report à nouveau).

Au regard des résultats de l'exercice, qui se solde par un profit de 575,9 millions d'euros, le Conseil d'Administration d'Esso S.A.F. a donc proposé le versement d'un dividende de 15 euros nets par action. À l'issue du versement, le montant total des réserves du Groupe passerait de 1,1 à 1,5 milliard d'euros.

Il convient de rappeler que la Société ne verse pas d'acomptes sur les dividendes. La mise en paiement du dividende net de 15 euros par action est prévue le 10 juillet 2024. Le rendement sur le cours moyen du titre est de 29 % en 2023.

Je vous propose maintenant de passer à la revue de nos investissements sur l'année 2023, ainsi qu'à nos projections d'investissement pour 2024. En 2023, nos investissements ont atteint 60 millions d'euros. Ils intègrent notamment 22 millions d'euros d'investissement au titre de la capitalisation de coûts d'inspection métal (inspections réglementaires périodiques).

En 2024, les investissements devraient dépasser 110 millions d'euros, dont environ 50 millions d'euros de capitalisation de coûts d'inspection métal. L'arrêt pour inspection métal de la raffinerie de Fos est prise en compte dans le montant. 60 millions d'euros d'investissement seront liés à d'autres projets, principalement tournés vers le site de Gravenchon. »

Monsieur Marcelin donne ensuite la parole à Monsieur Lionel Cudey, Commissaire aux Comptes du cabinet Grant Thornton, pour présenter les différents rapports des Commissaires aux Comptes.

Monsieur Lionel Cudey fait alors, au côté de Daniel Escudeiro du cabinet Mazars, un résumé des différents rapports qui sont présentés dans le rapport financier annuel de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le Président reprend la parole pour évoquer un sujet central de l'Entreprise : son modèle de gouvernance, fondé sur les valeurs que sont l'éthique, la transparence et l'intégrité dans la conduite des affaires. Il propose de revenir sur la composition et les travaux du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit.

Il indique que vont être proposés, lors de la présente assemblée générale, le renouvellement de certains administrateurs et la nomination de deux nouvelles administratrices dont il expose brièvement le parcours professionnel.

Le Président évoque ensuite les perspectives de la Société.

En préambule il revient sur deux événements majeurs : l'incident du 11 mars, qui a concerné l'une des deux unités de distillation de la raffinerie de Gravenchon, et le projet d'arrêt de la raffinerie de Fos-sur-Mer pour des travaux de maintenance programmés.

Puis il expose deux projets : le projet de vente à la société Rhône-Énergies de la raffinerie de Fos-sur-Mer et des dépôts de Toulouse et de Villette-de-Vienne, et l'arrêt définitif du vapocraqueur de la société ExxonMobil Chemical France sur le site de Gravenchon.

Une vidéo est diffusée pour afficher le nouveau positionnement de la marque Esso « la conduite autrement ». Le Président revient ensuite sur la transition énergétique et la stratégie climat. Il donne ensuite des exemples concrets de la transformation de la Société et de ses contributions à des solutions pour l'avenir : le procédé

de co-traitement, la participation du Groupe à la présidence Consortium ECO₂-Normandy. Il mentionne deux projets de circularité et de biocarburants : l'étude technique pour la production d'huile de base à partir de lubrifiant usagé et la signature d'un contrat exclusif avec le groupe américain RYAM pour l'achat de l'intégralité de la production de la première unité française de bioéthanol et ligno-cellulosique de seconde génération.

Avant d'ouvrir la session de questions-réponses, le Président informe l'assemblée qu'un certain nombre de questions écrites a été reçu de la part de divers actionnaires et que le Conseil d'Administration s'est réuni juste avant cette Assemblée pour examiner ces questions et en approuver les réponses, dont l'intégralité vient d'être publiée sur le site internet esso.fr. Il propose d'en faire une synthèse en cinq thèmes.

1/ Transactions entre Esso S.A.F. et ExxonMobil

« Les synergies développées avec le groupe ExxonMobil permettent à Esso S.A.F. d'acquérir des outils et des techniques de tout premier plan à un coût plus compétitif que si la Société opérait de façon isolée. Chaque convention entre Esso S.A.F. et le Groupe ExxonMobil, qu'elle soit soumise ou non à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenue à disposition des Commissaires aux comptes dans le cadre de leurs travaux d'audit. Les transactions sont régulièrement auditées par les autorités fiscales et nos pratiques en termes de classification des conventions réglementées sont en ligne avec les pratiques de place. Pour rappel, l'ensemble des produits et services qui sont achetés ou vendus aux différentes sociétés du groupe ExxonMobil fait l'objet de contrats et de facturations à des conditions de marché sur la base des méthodes de prix de transferts agréées par l'OCDE, et suivant les besoins opérationnels de nos raffineries et de l'optimisation de la gestion de notre production et de nos stocks. »

2/ Gestion financière, politiques de réserves et de dividendes

« L'essence de notre politique de dividende n'a pas changé ces dernières années. Elle répond à une exigence simple mais rigoureuse : assurer une juste rémunération des capitaux des actionnaires sur la durée, dans la mesure où les bénéfices le permettent.

Le niveau de distribution de notre résultat dépend de l'environnement et de la performance économique de la Société. Concernant le niveau de réserve, et en particulier la réserve pour fluctuation des cours, le groupe Esso S.A.F. a adopté une gestion prudente en mettant en réserve, lors de l'affectation du résultat de chaque exercice, la partie de son résultat correspondant à la variation annuelle des effets stocks. En conséquence, le montant de la réserve pour fluctuation des cours sera amené à évoluer à la fin de l'exercice 2024. »

3/ Environnement de marge et coûts énergétiques

« Concernant les marges, la performance 2023 reflète la capacité du Groupe à capturer la valeur d'une conjoncture favorable, notamment grâce à une bonne fiabilité des opérations, une recherche permanente d'amélioration de la rentabilité des ventes dans un marché orienté à la baisse, et des efforts d'efficacité énergétique et de maîtrise des coûts. Sa marge brute unitaire est passée de 75 euros par mètre cube en 2022 à 84 euros par mètre cube en 2023. Compte tenu de la volatilité de son environnement, Esso S.A.F. fait le choix de ne pas communiquer d'estimations prospectives. Le Groupe ne publie pas d'information sur son taux de marge par client, dans la mesure où cette donnée fournirait des informations précieuses que ses concurrents ne manqueraient pas d'exploiter au détriment de la Société.

En ce qui concerne plus spécifiquement les achats d'électricité et de gaz naturel, le groupe Esso S.A.F. choisit de ne pas en communiquer le montant, pour des raisons concurrentielles. Ces charges seront comprises dans le poste « Charges externes » du compte de résultat.

Pour ce qui est de l'exposition aux prix spots de l'électricité et du gaz, le Groupe ne dispose d'aucun contrat d'approvisionnement à long terme et ne fait pas appel à des dispositifs de couverture. La politique du Groupe est d'acheter sur la base des prix spots. »

4/ Projets de vente de la raffinerie de Fos-sur-Mer et de restructuration des activités de la Société Esso (fermeture du vapocraqueur de Gravenchon)

« Le groupe Esso S.A.F. s'efforce d'améliorer sa compétitivité et continue d'adapter la configuration de ses actifs aux évolutions du marché sur lequel il opère. Le projet de cession de la raffinerie de Fos et des dépôts associés s'inscrit dans cette stratégie. Les éléments comptables concernant ce projet de cession seront détaillés dans le rapport financier semestriel 2024, à paraître début août.

Concernant le projet annoncé par la société EMCF, une estimation des coûts de restructuration sera publiée dans le prochain rapport financier semestriel sur la base de l'avancée des négociations avec les instances à date. À travers ce projet de restructuration et la recherche continue d'améliorations, le groupe Esso S.A.F. entend préserver la compétitivité de ses coûts d'exploitation. »

5/ Informations ESG (quotas de CO₂, projets de décarbonation).

« À ce jour, le Groupe consomme intégralement les quotas d'émission de CO₂ qui lui sont alloués et achète le solde nécessaire à la couverture de son obligation. Il n'est pas engagé dans des opérations de trading de ces quotas d'émission. Comme mentionné en page 55 du rapport financier annuel, ces dépenses sont enregistrées au poste « achats consommés et charges externes ».

La Société est pleinement investie dans le développement du site de la raffinerie de Gravenchon. Nous comptons poursuivre nos investissements et la transformation de nos activités. En 2023, nous avons annoncé la mise en œuvre d'un projet de co-traitement pour la production de biocarburant, pour produire jusqu'à 160 000 tonnes de carburant liquide bas carbone. Les biocarburants d'aviation durable sont vendus à un prix de marché qui incorpore une prime pour la composante bio. Ce prix est déterminé à l'occasion des appels

d'offres des compagnies aériennes auprès des fournisseurs qui s'occupent de la mise à bord des avions dans les aéroports. Le groupe Esso S.A.F. ne communique pas d'information de marge analytique sur les biocarburants pour des raisons concurrentielles. »

Le Président passe ensuite la parole aux actionnaires présents. En fonction des questions, il demande à Jean-Claude Marcelin ou à Olivier Kaiser d'apporter leurs éclairages.

Un actionnaire

« Ma première question porte sur le taux de féminisation des équipes, qui se limite à un sixième. Quelles mesures prenez-vous pour le renforcer ?

Par ailleurs, pourriez-vous nous apporter de la visibilité sur l'âge des administrateurs, et en particulier ceux dont le renouvellement du mandat est proposé ? »

Charles AMYOT

« Ne serait-ce que par décence, je ne répondrai pas à votre seconde question. Je peux cependant vous indiquer que l'âge moyen est d'environ 59 ans.

Votre première question est essentielle. En tant qu'industriels, nous fournissons d'importants efforts pour féminiser notre activité, même si l'atteinte de la parité est encore un objectif éloigné. Nous faisons en sorte d'accueillir régulièrement des étudiants, et notamment des jeunes femmes, au sein de notre industrie. En leur ouvrant nos portes, nous pouvons leur montrer que les conditions de l'industrie ont évolué, avec des usines ultramodernes et des postes peu physiques. Il est désormais possible pour une femme d'envisager de s'engager dans une carrière d'opérateur, même si un important déséquilibre s'observe toujours dans cette filière. Aujourd'hui, nous accueillons un certain nombre d'opératrices au sein de nos plateformes pétrochimiques. Pour leur offrir les meilleures conditions de travail possible et un environnement serein, nous avons adapté nos locaux (vestiaires, douches, etc.). »

Un actionnaire

« Pourriez-vous revenir brièvement sur l'incendie qui est survenu à Gravenchon ? Quel est le montant estimé des pertes d'exploitation liées à l'interruption de production ? Dans quelle mesure pouvons-nous espérer que ces pertes seront couvertes par les assurances ?

Par ailleurs, nous avons tous été surpris par le projet de cession de Fos et des dépôts associés. Pouvez-vous expliciter les raisons qui ont motivé le Conseil à mettre en œuvre cette décision ? Dans quel contexte ce projet s'inscrit-il ? Évidemment, le prix de cession nous intéresse. Pouvez-vous nous confirmer qu'il sera communiqué dans le rapport qui sera publié au début du mois d'août ? Pourquoi ne pouvez-vous pas le communiquer dès à présent ? »

Charles AMYOT

« L'incendie de Gravenchon est un incident que nous regrettons. Notre activité comporte des risques associés aux produits et procédés (inflammables, sous pression, etc.). Nous mettons tout en œuvre pour limiter le risque d'incident à travers nos procédures de prévention des risques. Nos équipes sont formées et disposent des compétences nécessaires pour appliquer ces principes sur le terrain. L'incident survenu en mars 2023 s'explique par un problème de « design » des tuyauteries. J'évoquais tout à l'heure la corrosion par sulfidation à haute température d'une tuyauterie en inox. Malgré notre exigence, notre haut niveau de préparation, et la connaissance approfondie des processus de corrosion par nos ingénieurs, nous ne sommes jamais à l'abri d'une erreur. Le design de la tuyauterie était tel qu'il a favorisé cette corrosion, à laquelle nous ne nous attendions pas : le produit s'est échappé de la tuyauterie percée et s'est enflammé. Je rappelle néanmoins que cet incident a été géré avec le plus grand professionnalisme par nos équipes, comme l'ont reconnu les autorités. Le POI a été déclenché en début d'après-midi et finalisé dans la nuit par nos propres moyens. Cinq de nos salariés se sont retrouvés dans une situation difficile et deux ont été conduits à l'hôpital. Une personne a dû faire l'objet de soin pour une blessure à l'épaule. Tous les salariés impliqués dans l'incident se portent bien aujourd'hui et nous nous en réjouissons. Nous avons tiré toutes les leçons de cet incident. Une cartographie exhaustive des tuyauteries a été réalisée pour écarter tout risque de nouvel incendie. Au cours des deux derniers mois, une partie des tuyauteries a été remplacée.

Pour ce qui est de la question des assurances, je laisserai Monsieur Marcelin vous présenter des éléments. Avant cela, je vous propose de revenir sur le projet de cession de Fos. Comme vous le savez, une entreprise comme la nôtre évalue ses actifs en permanence. Des scénarios de marché sont construits afin d'évaluer leur valorisation sur le long terme. Dans le cas de la raffinerie de Fos-sur-Mer, nos projections ont mis en évidence qu'une société tierce lui apporterait plus de valeur. Dans ce contexte, il était légitime d'évaluer la pertinence d'un projet de cession. Pour l'heure, j'insiste sur le fait qu'il s'agit d'un projet. La procédure d'information-consultation suit son cours. Nous ne pourrions vous fournir de plus amples informations tant qu'il ne sera pas finalisé. Par ailleurs, Rhône Énergies est une société à capitaux étrangers. Aussi une procédure de Foreign Direct Investment (FDI) est engagée par le ministère des Finances, de manière à valider l'acquéreur. Elle ne sera certainement pas finalisée avant la fin du mois de juillet. La raffinerie étant soumise à un permis SEVESO II, l'Administration centrale doit également vérifier la capacité de l'acquéreur pressenti à opérer dans les limites du permis. Ce projet est donc soumis à un certain nombre de conditions vis-à-vis des représentants du personnel, du ministère des Finances et des préfetures. »

Jean-Claude MARCELIN

« En ce qui concerne la couverture de l'incident de Gravenchon par nos assurances, selon nos politiques, les franchises applicables peuvent s'étendre de 0,5 à 10 millions de dollars. Au-delà de ces franchises, les travaux de réparation sont bien pris en charge par les assureurs. »

Un actionnaire

« Je m'interroge au sujet des réflexions en cours concernant la transition écologique. Dans le cadre des investissements à venir pour réduire l'impact environnemental du Groupe, vous avez évoqué le potentiel recours à l'hydrogène bas carbone. Cette source d'énergie est de plus en plus souvent évoquée dans les médias, ainsi que dans les assemblées générales auxquelles j'ai pu assister. Les ventes réalisées sur Fos vous permettront-elles de financer ces nouvelles énergies ? Disposez-vous des armes nécessaires dans cette compétition ?

Par ailleurs, je souhaiterais obtenir plus de visibilité sur les liens capitalistiques entre Esso et ExxonMobil, à la suite des explications fournies par Monsieur l'expert-comptable au sujet des conventions réglementées. Quelle est la part d'ExxonMobil dans les capitaux d'Esso ? »

Charles AMYOT

« Comme j'ai déjà eu l'occasion de le mentionner, le rythme et l'ampleur de la transition énergétique sont très incertains. Pour atteindre les objectifs fixés par la France et l'Europe, il faudrait que la demande de produits énergétiques en France baisse de 5 à 6 % par an, contre 1 % actuellement. Notre Société a encore un avenir certain dans sa capacité et sa mission à produire des produits énergétiques qui permettent à notre économie de se développer.

Nous faisons aujourd'hui face à un double défi : nous devons nous transformer, tout en maintenant l'approvisionnement du marché. L'hydrogène fait partie des solutions bas carbone. Toutefois, l'incertitude porte également sur les innovations. Les avancées de la science ne nous permettent pas encore de déterminer quelle sera la méthode de production d'hydrogène la plus compétitive sur le marché. Il est essentiel de proposer une énergie fiable, abordable et durable.

Vous sous-entendez que la vente de la raffinerie de Fos a pour objectif de financer la transition énergétique. Il est vrai qu'il existe un lien entre ces deux projets. La transition écologique est une priorité et les investissements vont être massifs.

Nous nous inscrivons pleinement dans la feuille de route de décarbonation de l'État. Nos propres feuilles de route ont été soumises en juin 2023 et mettent en évidence l'ampleur de l'enjeu. Nous nous devons de nous positionner sur certains choix. Dans ce contexte, certaines sociétés s'avèrent plus à même de conduire la transition énergétique qu'ExxonMobil. Rhône Énergies considère la raffinerie de Fos comme un actif de premier rang, avec une capacité de transformation forte.

J'insiste sur le fait que la valeur de nos actifs est analysée à la lumière de la transition énergétique. Si le projet de cession se concrétise, nous pourrions nous consacrer pleinement à la décarbonation de Gravenchon, et continuer à créer de la valeur à travers notre réseau de distribution. »

Olivier KAISER

« Pour répondre à votre seconde question, Esso S.A.F. est possédée à 82,89 % par la société ExxonMobil France Holding SAS (société française tête de Groupe en France). Celle-ci est elle-même possédée indirectement, à travers une série de filiales, à 100 % par la société Exxon Mobil Corporation, qui est la société mère américaine. »

Un actionnaire pose plusieurs questions :

« Le Groupe Candel a récemment déclaré une action de concert avec un partenaire américain. Nous sommes à la tête de 2,5 % du capital d'Esso. Nous pouvons saluer l'ensemble des collaborateurs de la Société pour cette année, qui paraît excellente. Néanmoins, nous regrettons toujours que la qualité de vos résultats ne soit pas externalisée. Vous refusez à nouveau de répondre à un certain nombre de nos questions. Plus tôt, vous avez évoqué la gouvernance. Des administrateurs ou administratrices indépendants sont-ils absents aujourd'hui ? »

Olivier KAISER

« Un seul. »

Le même actionnaire

« Il s'agit effectivement de ce que j'avais cru comprendre. Chez Esso, les administrateurs sont initialement nommés pour une année. Cette situation est rarissime à la bourse de Paris, et plus largement sur les marchés cotés. Comment l'expliquez-vous ? »

Charles AMYOT

« Nous avons mis en place cette pratique il y a de nombreuses années. Nous considérons qu'il s'agit d'une bonne pratique qui offre de la flexibilité et permet de soumettre le renouvellement du Conseil à l'Assemblée générale, à travers une résolution. Cette mesure n'entache en rien la fidélité de nos administrateurs. »

Le même actionnaire

« Les seules sociétés qui procèdent de la sorte sont japonaises et se réservent le droit d'écarter leurs administrateurs à la demande du contrôlant. »

Olivier KAISER

« La Société est en droit de révoquer un administrateur, qu'importe la durée de son mandat. »

Le même actionnaire

« Ce type de mesure est assez rare. Nous savons cependant qu'elle peut être exigée par le Groupe étranger qui contrôle la Société. Statutairement, chaque administrateur n'est tenu de détenir que cinq actions de la Société. Il s'agit là d'une autre singularité de votre gouvernance. Esso S.A.F. est une société cotée, qui est entrée dans l'indice SVF120. Elle a également intégré le MSCI World Index. Comment se fait-il que ces nouvelles ne soient pas communiquées sur votre site internet ? »

Charles AMYOT

« Des annonces telles que celles du projet de cession de Fos ou de la fermeture des activités chimie (vapocraqueur) sont extrêmement difficiles pour nos salariés. Aujourd'hui, les tensions sont fortes sur le site de Gravenchon, et je les comprends parfaitement. Dans ce contexte, il ne me semblait pas approprié de claironner notre entrée dans le SVF120 ou tout autre index auprès de nos salariés. Nous réaliserons cette communication en temps voulu. »

Le même actionnaire

« Vous ne m'avez pas répondu sur la question des titres détenus par les administrateurs. Il ne me semble pas que le fait que les administrateurs témoignent de leur engagement par une détention supérieure à cinq titres ait une quelconque influence sur les salariés. »

Olivier KAISER

« Légalement, l'obligation de détenir des actions d'une société pour en être administrateur a été levée. Nous l'avons malgré tout maintenue dans nos statuts, sans pour autant rehausser le montant minimal qui était précédemment imposé par la réglementation. »

Le même actionnaire

« Le fait que la Société ne prenne pas le parti d'imposer la détention de titres est une chose, que les administrateurs eux-mêmes fassent le choix de ne pas en détenir en est une autre. Le Président Directeur Général préfère par exemple détenir des titres ExxonMobil – qui a moins performé qu'Esso. Il s'agit d'une source d'interrogations pour les actionnaires minoritaires, dont je fais partie. »

Charles AMYOT

« Je suis évidemment actionnaire d'Esso, à hauteur de 10 actions. »

Olivier KAISER

« Il faut rappeler que le choix d'être actionnaire d'une société lorsque nous en sommes dirigeant génère certaines complications, notamment en termes de délit d'initié. »

Un actionnaire fait la remarque suivante :

« Les présidents de toutes les sociétés cotées sont actionnaires de ces dernières. »

Un actionnaire pose plusieurs questions :

« Je vous invite à vous renseigner, Monsieur le Président. Un actionnaire américain détient environ 80 % du capital de la Société. J'imagine que toute la communication entre Esso France et ExxonMobil se fait en anglais. Aussi, comment se fait-il que le site d'Esso ne comporte aucun volet en anglais ? Un investisseur étranger intéressé par la Société n'a accès à aucune documentation anglophone. »

Jean-Claude MARCELIN

« Il n'existe pas d'obligation légale en ce sens. Comme vous le savez, nous tenons à la qualité de notre communication. Des ressources travaillent à cet effet. L'an dernier, nous avons déjà été interrogés sur d'éventuelles communications en anglais. Une réflexion est engagée sur le sujet. De nombreux actionnaires d'Esso sont d'ores et déjà anglo-saxons. Ce point ne génère pas de problématiques particulières. »

Le même actionnaire

« À présent, je vous propose d'évoquer la question des comptes. Vous avez apporté des réponses laconiques à certaines questions que nous avons posées par écrit. Une interrogation revient constamment : vous êtes le seul groupe d'hydrocarbures au monde, je pense – et nous sommes actionnaires directs d'un grand nombre de sociétés cotées en Europe – qui constitue des provisions pour fluctuations de cours. Le marché du brut et d'un certain nombre de produits pétroliers fait partie des marchés les plus liquides au monde. Je pense qu'Exxon a probablement l'une des tables de trading les plus actives au monde et sait faire du hedging. Comment justifiez-vous d'avoir à constituer des réserves pour fluctuations des cours, plutôt que de vous livrer à un hedge sur les marchés ? »

Jean-Claude MARCELIN

« Nous avons déjà eu ces questions l'an passé, et nous y avons répondu. Les différences de comptabilité entre la France et les autres pays ont un impact majeur sur notre résultat. Je pense notamment à la valorisation en FIFO des stocks, au 31 décembre, qui entraîne aussi bien des impacts comptables que fiscaux. Toutes les sociétés d'hydrocarbures ailleurs dans le monde ne sont pas soumises à la même norme de comptabilité qu'Esso France, et ne sont donc pas exposées aux mêmes risques. Dans la politique d'Esso France, il est acté que la Société ne se livrera pas à des activités de hedging. Nous sommes une société de raffinage, et non pas de trading, contrairement à notre actionnaire majoritaire, le groupe ExxonMobil, qui a des activités plus larges. Par prudence, nous constituons donc des réserves pour pallier les effets comptables évoqués plus tôt. Nous gérons nos activités « en bon père de famille », on nous le reproche parfois, mais les fonds propres de la société sont ainsi protégés. »

Le même actionnaire

« Vous ne pouvez pas d'un côté dire : nous bénéficions du fait d'être une filiale du groupe ExxonMobil et nous achetons dans de bonnes conditions, nous avons des transferts de technologie à des conditions probablement

plus avantageuses que nous ne pourrions obtenir si nous n'étions pas filiale du groupe ExxonMobil, et par ailleurs ne pas recourir aux services spécifiques du groupe qui, eux, sont tout à fait à même de faire ces couvertures pour vous. Je ne comprends pas la logique, pour votre Entreprise, avec les résultats qui sont les vôtres, avec le cash qui est le vôtre, de constituer de telles réserves pour fluctuations. Celles-ci ne sont pas justifiées. En vérité, votre compte est un métronome et n'est pas sensible aux fluctuations, puisque la marge que vous générez est relativement stable. »

Jean-Claude MARCELIN

« Nous avons toujours mis en évidence que le prix du baril n'était pas un indicateur fiable de la performance d'Esso. La principale donnée à suivre est celle des marges : nous n'avons cessé de le répéter. Nous devons suivre nos coûts et donc renforcer notre capacité à opérer de manière très fine. Vous considérez que notre rentabilité est réglée comme un métronome : l'historique ne vous donne pas raison et nous le regrettons. Pendant de nombreuses années, qui ne sont pas si anciennes, nous n'avons pas été capables de payer des dividendes. Nous nous attelons à maîtriser nos opérations, notre fiabilité, et nos coûts. De nombreux efforts commerciaux sont faits pour capturer des clients, et nous avons évoqué aussi la fiabilité de nos usines. Mais bien que nous cherchions à optimiser nos marges, notre Entreprise reste extrêmement exposée à la volatilité des marchés. Par volatilité j'entends la volatilité des prix évidemment, mais je vous l'ai dit ce n'est pas le seul facteur, et la volatilité des marges. Pour revenir à la question que vous posez sur les réserves, la volatilité des prix impacte les réserves, et les effets stocks impactent le compte de résultat de votre société, et on se doit d'y faire face. »

Le même actionnaire

« Sur la question des marges, nous vous avons posé la question par écrit et d'autres actionnaires l'ont fait également. Vous vous évertuez à en faire un « secret défense ». Là aussi, Esso est probablement la seule société d'Europe à refuser d'apporter la moindre précision sur sa marge de raffinage. Vous utilisez la marge UFIP ou tout autre indicateur officiel, sans rapport avec votre marge elle-même. Qu'est-ce qui vous empêche, sans être précis au dollar ou à 5 dollars près, de faire preuve de plus de transparence ? »

Jean-Claude MARCELIN

« Plusieurs questions au sujet de nos marges ont effectivement été soulevées, et nous y avons répondu. Dans nos comptes de résultat, qui sont publiés tous les six mois, vous pouvez prendre connaissance de notre marge ajustée. On ajuste des effets stocks, pour les raisons que j'ai indiquées. Notre marge est bien publiée, et nous avons même fait l'effort, cette année, de la mettre en euro par tonne pour que la visibilité soit meilleure. La pratique qui consiste à faire référence aux marges de la DGE est ancienne dans ce Groupe. Il s'agit d'un bon indicateur de la tendance de nos marges et du marché. Vous soulignez que d'autres groupes publient leurs marges de manière plus transparente. Je vous rappelle cependant que le nombre de sociétés de raffinage cotées est très limité. Les groupes auxquels vous faites référence ont des activités multiples et agglomérées sur plusieurs pays. Sur le plan concurrentiel et commercial, il nous serait très difficile de communiquer de manière directe sur notre site, car il est clair que nous ne souhaitons pas donner en lecture directe, à nos clients et au marché, le niveau de nos marges. Vous comprendrez que c'est très compliqué d'un point de vue commercial. Par contre, sur le plan comptable, vous avez toutes les informations disponibles tous les 6 mois sur la marge moyenne. »

Le même actionnaire

« Dans le cadre de la transition énergétique, vous avez évoqué la nécessité de procéder à des investissements extrêmement importants dans le temps. Pour 2024, les prévisions s'établissent à 110 millions d'euros. Comment la cession éventuelle de Fos est-elle traitée dans ce montant ? »

Jean-Claude MARCELIN

« Ce montant comprend des investissements réalisés, en 2024, à l'inspection métal de la raffinerie de Fos. Nous profitons notamment des arrêts nécessaires aux inspections réglementaires périodiques pour procéder à certains travaux. »

Un actionnaire

« Après vérification, je ne parviens pas à trouver la liste des réponses aux questions écrites sur le site d'Esso. Je le regrette. Je note par ailleurs que vous ne publiez pas de document universel unique. Nous sommes contraints de consulter trois ou quatre documents différents pour obtenir les informations que nous cherchons. Serait-il possible d'y remédier ?

Concernant les réserves facultatives, j'ai compris que vous prévoyiez d'y placer systématiquement le résultat net de l'année précédente. Pourriez-vous nous apporter des précisions sur le sujet ?

Pour finir, je rejoins les autres actionnaires. En cas de vente d'actif, et malgré des questions de concurrence, les prix de cession envisagés sont généralement annoncés. Vous vous montrez sur la réserve : le projet risque-t-il de ne pas se concrétiser ? Si la vente n'était pas conclue, nous communiqueriez-vous tout de même le montant de la transaction envisagée ? »

Jean-Claude MARCELIN

« Vous avez raison au sujet du document unique : nous y travaillons.

En ce qui concerne les réserves, nous n'y plaçons pas la totalité de notre résultat, mais seulement une part qui correspond aux effets stocks enregistrés dans le résultat opérationnel.

Cette année, dans la proposition d'affectation du résultat que nous vous soumettons, nous reprenons une partie de la réserve pour compenser l'effet stock négatif. La réserve peut donc évoluer dans les deux sens.

Ces dernières années, nous avons pu constater l'utilité de cette réserve pour compenser l'impact des fluctuations dans nos comptes.

Je précise enfin que les questions et réponses écrites sont bien en ligne sur le site internet, sur la page d'accueil. »

Charles AMYOT

« Pour revenir sur le projet de cession, nous n'écartons pas la probabilité qu'il ne se concrétise pas. Nous maximisons néanmoins les chances que la vente advienne, en lien avec l'acquéreur potentiel.

Je ne l'ai pas précisé tout à l'heure, mais la promesse de vente signée avec Rhône Énergies est soumise à la confidentialité. Nous nous devons de respecter les termes du contrat. Nous reviendrons vers vous avec l'ensemble des éléments relatifs à cette vente, dès que le changement de contrôle sera confirmé. »

Un actionnaire

« Vous avez fait état de la distribution de 33 % du résultat de l'exercice 2023. Cette mesure sera-t-elle confirmée pour 2024 ? »

Charles AMYOT

« La politique de dividendes a été clarifiée, conformément à la volonté du Comité d'Audit et du Conseil.

Nous opérons dans un marché extrêmement volatil. Si j'entends les commentaires des uns et des autres, il faut se rappeler que les réserves que nous avons évoquées à plusieurs reprises nous ont été très utiles en 2020. L'environnement est extrêmement incertain : personne n'avait par exemple prévu les crises que nous observons actuellement en Ukraine et au Moyen-Orient.

Dans ce contexte, notre objectif est de maintenir notre stratégie et de travailler sur nos fondamentaux, de manière à extraire le maximum de valeur, entre le marché du pétrole brut et celui des produits finis. Si nous parvenons à nos objectifs et que nous pouvons, grâce à cela, contribuer à nouveau à de bons résultats pour la Société, nous appliquerons bien évidemment notre politique de dividendes. L'un des piliers de cette politique est celui de la continuité : nous ne sommes pas toujours parvenus à le mettre en œuvre, au regard des crises que le marché du raffinage a connues. Aujourd'hui, nous nous inscrivons dans une situation plus favorable, mais la conjoncture nous échappe. Nous faisons le maximum pour contrôler les éléments sur lesquels nous avons la main : nos opérations, notre capacité à aller sur le marché et à capturer des nouveaux clients (communication sur la Marque, conversion des stations BP, etc.).

Notre rôle est réellement d'opérer une chaîne de valeur, depuis l'achat du pétrole brut jusqu'au client final. Dans un marché très volatil et incertain, notre capacité à capturer cette valeur fera les résultats qui nous permettront d'appliquer notre politique de dividende. »

Un actionnaire

« Je retiens de la présentation effectuée ce jour une très forte volatilité des marges de raffinage. Pouvez-vous nous apporter de plus amples explications sur ces variations ?

Je m'interroge également sur votre approvisionnement en carburant : Esso est-elle obligatoirement liée à ExxonMobil pour ses achats ? La Société dispose-t-elle d'une marge de manœuvre ?

Pour finir, je reviens sur votre prudence vis-à-vis du risque de nouvelles pertes. Par quel type d'événement, aussi dramatique qu'un confinement, pensez-vous pouvoir justifier de telles réserves ? En 2020, la situation était extrêmement tendue. Pouvons-nous considérer que les 634 millions d'euros de déficit observés constituaient un point haut ? »

Charles AMYOT

« Concernant les marges, nous opérons dans un marché ouvert. Le marché du pétrole brut (matière première) et celui des produits finis peuvent fluctuer de façon indépendante. Nous savons que la demande mondiale de pétrole brut a tendance à baisser, de par la conjoncture économique. L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) tente de réduire la production des membres du cartel. Le jeu entre l'approvisionnement et la demande détermine le prix du pétrole brut. De la même manière, le prix des produits finis varie en fonction de la demande et de la production. Si plusieurs raffineries sont à l'arrêt pour des sujets de maintenance, mais que la demande reste élevée, les prix montent mécaniquement. Nous avons pu l'observer en début d'année. D'autres éléments peuvent influencer sur les marges. Nous pouvons par exemple citer le phénomène de driving season aux États-Unis. À l'approche de l'été, la hausse de la demande liée aux départs en vacances entraîne un raffermissement des marges. De la même manière, certains événements climatiques (ouragans, vagues de froid, etc.) peuvent entraîner une réduction de la capacité des raffineries locales, et donc un renforcement des marges. Les deux marchés évoluent de façon indépendante, selon des vecteurs différents.

Vous nous avez également interrogés sur les approvisionnements de carburant. Le carburant est produit par notre Société dans nos deux raffineries, à Gravenchon et à Fos. Nous n'achetons pas notre carburant auprès d'ExxonMobil, sauf dans certaines situations exceptionnelles où nous avons besoin de mesures de substitution.

Enfin, en ce qui concerne la justification de nos réserves, je ne saurais prédire le prochain événement qui nous impactera. Personne n'avait prévu la crise du Covid-19. À titre personnel, je n'avais pas non plus anticipé la guerre en Ukraine. Celle-ci a de nombreux impacts sur le modèle européen, basé sur une énergie peu chère achetée auprès de la Russie, sur un marché relativement stable. Nous avons perdu cet avantage énergétique et le marché reste difficile. Nous pouvons nous attendre à ce que des événements imprévisibles déstabilisent à nouveau le système. Dans ce contexte, nous sommes attachés à notre politique prudentielle en matière de constitution de réserves. Elle a prouvé son utilité par le passé. »

Jean-Claude MARCELIN

« Avec l'affectation de résultat que nous proposons, la réserve pour fluctuation des cours s'établira à 590 millions d'euros. Cette somme, qui peut sembler importante, représente environ 40 % de la valeur de nos stocks.

Actuellement, le prix du baril de pétrole s'établit à 80 dollars. Pourrait-il réduire de 40 % ? L'historique de la volatilité des prix ne nous permet pas de l'exclure. »

Un actionnaire

« Dans votre secteur d'activité, nous observons actuellement une prise de position des principaux traders (Trafigura, Vitol) sur des sociétés de raffinage autour de la Méditerranée. Comment expliquez-vous ce phénomène ? Un acteur essentiellement domestique tel qu'Esso peut-il en tirer profit ? Existe-t-il des risques associés à la mainmise des sociétés de trading sur la chaîne de valeur ? »

Charles AMYOT

« J'ai mentionné plus tôt que Rhône Énergies, l'acquéreur potentiel de la raffinerie de Fos, est le résultat d'un consortium composé d'Entara et de Trafigura. L'acquisition d'actifs dans le milieu industriel par des traders comme Trafigura n'est, en réalité, pas nouvelle. Au-delà du trading, ces sociétés ont eu besoin d'acquérir ou de construire un certain nombre d'installations au cours des dernières années (dépôts, terminaux, etc.). Elles se sont familiarisées avec la logistique.

Au regard des défis auxquels nous devons faire face au cours des prochaines années, des sociétés telles qu'ExxonMobil, Shell ou BP ont besoin d'établir des priorités. ExxonMobil a pris l'engagement d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Dans ce contexte, les priorités du Groupe sont centrées autour de trois technologies : l'hydrogène, les carburants liquides bas carbone et le CCS (carbon capture and storage).

Nous déployons notre stratégie à l'échelle sur certaines raffineries de grande taille, comme Gravenchon. Pour d'autres raffineries de petite taille et peu complexes, comme celle de Fos, des sociétés telles que Trafigura peuvent avoir un intérêt à poursuivre le développement de leurs actifs industriels et leur transformation dans le cadre de la transition énergétique, tout en faisant fructifier leur activité de trading. »

Un actionnaire pose plusieurs questions :

« Je m'interroge sur la question du bas carbone. À Gravenchon, vous allez produire 160 000 tonnes de carburant à partir de biomasse. De quoi sera-t-elle composée ?

Par ailleurs, vous indiquez que vous achetez des quotas de CO₂ pour répondre à vos besoins. D'après les informations dont je dispose, vous ne financez cependant pas la plantation de forêts. Vous êtes complètement absents en Normandie, tandis que d'autres sociétés financent de tels projets.

Avez-vous une vision durable en Normandie, que ce soit du point de vue de la forêt ou de la Société ? »

Charles AMYOT

« La société RYAM, avec laquelle nous avons signé un contrat exclusif, produit du Bioéthanol Ligno-Cellulosique de seconde génération. Elle récupère des résidus de bois pour fabriquer un produit visqueux de cellulose, utilisé pour la fabrication de différents produits. La fermentation des sucres issue de la rupture de la cellulose sert à la production de bioéthanol et nous permet de répondre au mandat d'incorporation de biocarburant dans les essences. La mesure est très économique.

À Gravenchon, nous adoptons aussi une approche de co-traitement qui nous permet de fabriquer des biocarburants qui peuvent être incorporés dans les différents produits énergétiques.

Nous n'avons pas de projet de reforestation. J'insiste néanmoins sur le fait que le bois que nous utilisons est issu de déchets de scierie. Nous ne coupons pas d'arbres spécifiquement pour notre activité. »

Le même actionnaire

« Qu'en est-il du financement des labels bas carbone ? Les sociétés ont la possibilité, plutôt que d'acheter des crédits de carbone, de financer des plantations. »

Charles AMYOT

« Il s'agit d'un sujet complexe. La directive sur les émissions ne prévoit pas ce type d'activité.

En ce qui concerne les charges biosourcées que nous utilisons dans notre activité, il peut s'agir de résidus de graisse animale, d'huiles de cuisson usagées, mais également des huiles végétales qui ne sont pas en concurrence avec les terres arables. Chaque charge a un comportement différent sur les unités. Nous avons donc évalué leurs impacts sur nos processus et équipements, à travers une série de tests. »

Un autre actionnaire pose plusieurs questions :

« Nous avons proposé une modification de l'ordre du jour avec une résolution prônant la distribution d'un dividende exceptionnel. À ce sujet, vous n'avez pas apporté de justification à votre propre proposition de dividende exceptionnel. Nous avons quantifié la trésorerie disponible, au-delà des sommes nécessaires pour les investissements tels que vous les prévoyez. J'aimerais, à ce sujet, que le Comité d'Audit nous explique pourquoi il a préconisé au Conseil d'Administration de rejeter catégoriquement la demande de distribution que nous avons formulée. Elle aurait bénéficié à tous les actionnaires, et en particulier à ExxonMobil. »

Charles AMYOT

« Nous sommes extrêmement clairs sur notre politique de dividendes. Vous l'aurez compris : votre Société opère dans un marché extrêmement volatil. Nous prenons un certain nombre de mesures de précaution, notamment à travers la constitution de réserves, et le passé nous a donné raison. Le monde actuel est marqué par une forte incertitude. Nous ignorons ce qu'il adviendra demain, si ce n'est que la transition énergétique va demander des fonds importants.

Esso s'implique dans la décarbonation. Nous travaillons sur diverses solutions, dont les balances coûts-bénéfices restent floues. J'ai mentionné le CCS ou encore le co-traitement, qui sont des mesures concrètes. Nous serons par ailleurs la première usine de recyclage d'huiles usagées en France, dans les mois qui viennent. Pour avancer dans la décarbonation, des fonds importants sont nécessaires. Les fonds d'Esso permettent donc de poursuivre trois objectifs : répondre à la volatilité du marché, répondre à nos ambitions en matière de transition énergétique, et rémunérer nos actionnaires. »

Le même actionnaire

« Nous sommes investisseurs sur fonds propres. Nous sommes engagés dans cette activité depuis longtemps et ne la prenons pas à la légère. Esso est cotée depuis des dizaines d'années, mais n'a jamais profité de son statut pour lever des fonds, revaloriser ses titres. Ce type de mesure serait pourtant bénéfique dans un contexte où d'importants investissements sont attendus dans le cadre de la transition énergétique. La Société n'a jamais porté le moindre intérêt à ses actionnaires minoritaires, si ce n'est à travers la distribution de dividendes. Êtes-vous prêts à vous engager, vis-à-vis du parterre d'actionnaires, à faire le nécessaire pour qu'Esso devienne une société cotée digne de ce nom ? Disposez-vous de la liberté nécessaire, vis-à-vis de votre actionnaire de contrôle, pour qu'Esso vive pleinement son parcours de société cotée en bourse ? »

Charles AMYOT

« Depuis 20 ans, la société Esso est reconnue pour avoir un bon rendement pour les actionnaires. Il ne faut pas oublier la situation extrêmement difficile qu'ont traversée les sociétés de raffinage, à partir de 2008, en particulier en Europe. Esso a fait preuve d'une grande résilience et se présente aujourd'hui devant vous avec de très bons résultats. La principale liberté d'Esso est de pouvoir appliquer sa stratégie et opérer ses fondamentaux, parmi lesquels l'excellence des opérations et la compétitivité, basée sur une rigueur de gestion de tous les instants. Une société comme la nôtre pourra passer les crises grâce à sa grande résilience, notamment en matière de gestion des coûts. La capitalisation en bourse d'Esso s'est récemment renforcée. D'aucuns parlent d'un réveil. Je me permets cependant de préciser que celui-ci est également lié aux résultats obtenus au cours des deux dernières années, après la crise de 2020. Je ne suis pas certain que beaucoup de sociétés soient capables de survivre à une baisse instantanée de la demande, supérieure à 20 %. Notre stratégie et nos fondamentaux nous ont permis de passer la crise avec succès. Nous nous en trouvons renforcés et parvenons aujourd'hui à dégager des résultats solides. Notre objectif est de continuer sur cette voie : nous en avons les moyens. Nous devons continuer d'approvisionner le pays en carburants, mais également décarboner nos usines pour les futures générations, à travers les différents investissements que j'ai mentionnés. »

Un actionnaire

« Il y a quelques années, un litige a mené à la désignation d'un expert pour examiner, notamment, les transactions entre Esso et la maison-mère. Pourriez-vous faire le point sur le sujet ? »

Charles AMYOT

« Une procédure a démarré en 2021 sur les fondements des conventions intragroupes. Un actionnaire activiste a obtenu un examen de nos conventions liées aux achats-ventes de produits et de pétrole brut. Un expert a été nommé et nous lui avons fourni l'ensemble des informations demandées. Il a sollicité le report de son expertise par deux fois. Son rapport pourrait être publié en septembre ou octobre 2024. »

Un actionnaire

« Je voudrais revenir sur une question, au sujet de l'incendie survenu à Gravenchon. Dans le rapport financier, il est précisé que les actifs industriels sont assurés. En revanche, les conséquences sur les revenus et le résultat d'exploitation ne semblent pas garantis. Pouvez-vous nous confirmer qu'ils sont couverts ? Autrement, à combien évaluez-vous les pertes ? »

Jean-Claude MARCELIN

« Je vous confirme que notre assurance ne couvre pas les pertes d'exploitation, mais seulement nos actifs et notre responsabilité civile. Le chiffrage est en cours. Une indication pourra vous être communiquée avec les résultats du premier semestre. »

Un actionnaire

« Nous sommes quelque peu fatigués. Nous faisons l'effort de nous rendre à Rueil chaque année, mais nous n'obtenons jamais de retour chiffré à nos questions. Ces chiffres sont pourtant connus. Par respect pour les actionnaires qui se déplacent, je vous saurais gré de nous transmettre plus d'informations. Nous sommes en droit de réclamer un ordre de grandeur concernant les pertes d'exploitations. »

Jean-Claude MARCELIN

« Nous ne pouvons pas communiquer sur des éléments parcellaires de notre compte de résultat. Ces informations seraient susceptibles de vous induire en erreur. Une image d'ensemble est nécessaire. »

Les actionnaires présents n'ayant plus de questions, le Président met fin à la session de questions/réponses en remerciant les actionnaires pour cet échange.

Le Secrétaire propose de procéder au vote des résolutions. Il précise que, pour la première fois, le vote par voie électronique a été mis en place et que, par souci d'efficacité, les votes de l'assemblée ne seront pas recueillis à main levée mais par un bulletin de vote remis à l'entrée dans la salle, qu'il remercie de bien vouloir remplir. Les résultats des votes seront communiqués le lendemain sur le site internet.

Le Secrétaire procède à la lecture et à la mise aux voix des résolutions.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2023, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes consolidés et les comptes annuels d'Esso S.A.F. de cet exercice. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 11 207 362 voix pour (321 690 voix contre et 32 867 abstentions).

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter les résultats disponibles, à savoir :

Bénéfice de l'exercice 2023	575 890 196,83 euros
Report à nouveau avant affectation	<u>20 899 327,86 euros</u>
Soit un total de	596 789 524,69 euros
Dont l'affectation suivante est proposée :	
Dividende ordinaire	38 563 734,00 euros
Dividende exceptionnel	<u>154 254 936,00 euros</u>
Soit un dividende net de	192 818 670,00 euros
Prélèvement sur la réserve facultative pour fluctuation des cours	(170 000 000,00) euros
Autres réserves facultatives	450 000 000,00 euros
Report à nouveau après affectation	<u>123 970 854,69 euros</u>
Soit un total de	596 789 524,69 euros

Le dividende net ressort à 15,00 euros (3,00 dividende ordinaire plus 12,00 dividende exceptionnel) pour chacune des 12 854 578 actions composant le capital social et ouvrant droit à dividende.

Le dividende de 15,00 euros sera détaché de l'action le 8 juillet 2024 et mis en paiement le 10 juillet 2024.

En application de l'article 28 de la Loi 2017-1837 du 30 Décembre 2017, les dividendes versés à compter du 1er janvier 2018 aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux de 12,8%. Par dérogation, le contribuable sur demande expresse, peut opter pour l'imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu et bénéficier de l'abattement de 40% sur les dividendes.

Lors de leur versement, sauf exceptions, les dividendes sont soumis à un prélèvement à la source forfaitaire non libératoire (PFNL) aligné sur le taux du prélèvement forfaitaire unique et majoré des prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%. Le PFNL perçu à la source s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été effectué. En cas d'excédent, il est restitué.

L'Assemblée Générale constate que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions à rémunérer	Dividende net
2020	12 854 578	0
2021	12 854 578	0
2022	12 854 578	2,00

Cette résolution est adoptée à la majorité de 11 312 929 voix pour (244 125 voix contre et 4 865 abstentions).

RÉSOLUTION DÉPOSÉE PAR UN ACTIONNAIRE ET NON AGRÉÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION A

L'Assemblée Générale décide d'affecter les résultats disponibles, à savoir :

Bénéfice de l'exercice 2023	575 890 196,83 euros
Report à nouveau avant affectation	<u>20 899 327,86 euros</u>

Soit un total de 596 789 524,69 euros

Dont l'affectation suivante est proposée :

Dividende ordinaire	38 563 734,00 euros
Dividende exceptionnel	<u>537 321 360,40 euros</u>

Soit un dividende net de 575 885 094,40 euros

Prélèvement sur la réserve facultative pour fluctuation des cours	(760 000 000,00) euros
Autres réserves facultatives	760 000 000,00 euros
Report à nouveau après affectation	<u>20 904 430,29 euros</u>

Soit un total de 596 789 524,69 euros

Le dividende net ressort à 44,80 euros (3,00 dividende ordinaire plus 41,80 dividende exceptionnel) pour chacune des 12 854 578 actions composant le capital social et ouvrant droit à dividende.

Le dividende de 44,80 euros sera détaché de l'action le 8 juillet 2024 et mis en paiement le 10 juillet 2024.

En application de l'article 28 de la Loi 2017-1837 du 30 décembre 2017, les dividendes versés à compter du 1^{er} janvier 2018 aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux de 12,8%. Par dérogation, le contribuable, sur demande expresse, peut opter pour l'imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu et bénéficier de l'abattement de 40% sur les dividendes.

Lors de leur versement, sauf exceptions, les dividendes sont soumis à un prélèvement à la source forfaitaire non libératoire (PFNL) aligné sur le taux du prélèvement forfaitaire unique et majoré des prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%. Le PFNL perçu à la source s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été effectué. En cas d'excédent, il est restitué.

L'Assemblée Générale constate que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions à rémunérer	Dividende net
2020	12 854 578	0
2021	12 854 578	0
2022	12 854 578	2,00

Cette résolution est rejetée à la majorité de 11 152 323 voix contre (381 799 voix pour et 27 797 abstentions).

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, déclare approuver ces conventions ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées.

Cette résolution est rejetée à la majorité de 650 598 voix contre (244 041 voix pour et 10 667 226 abstentions).

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Charles Amyot pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 976 719 voix pour (580 790 voix contre et 4 410 abstentions).

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe Ducom pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 954 555 voix pour (602 497 voix contre et 4 867 abstentions).

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administratrice de Madame Marie-Laure Halleman pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 958 431 voix pour (598 563 voix contre et 4 925 abstentions).

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Claude Marcelin pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 954 478 voix pour (602 518 voix contre et 4 923 abstentions).

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Pierre Michel pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 11 179 467 voix pour (377 585 voix contre et 4 867 abstentions).

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administratrice de Madame Véronique Saubot pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 11 185 199 voix pour (371 861 voix contre et 4 859 abstentions).

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Administratrice Madame Frédérique Le Grevès pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 993 383 voix pour (562 957 voix contre et 5 579 abstentions).

ONZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Administratrice Madame Véronique Morel pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 993 387 voix pour (562 948 voix contre et 5 584 abstentions).

DOUZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du même Code, telles que présentées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 925 575 voix pour (629 100 voix contre et 7 244 abstentions).

TREIZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve la politique de rémunération applicable aux Administrateurs de la Société, telle que présentée dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 11 201 428 voix pour (352 949 voix contre et 7 542 abstentions).

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale fixe à 149 000 euros le montant brut de la rémunération globale versée aux Administrateurs au titre de leurs fonctions relatives à l'exercice 2024 expirant en juin 2025.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 11 189 486 voix pour (365 223 voix contre et 7 210 abstentions).

QUINZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve la politique de rémunération applicable au Président – Directeur général de la Société, telle que présentée dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 921 314 voix pour (633 638 voix contre et 6 967 abstentions).

SEIZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, en application des articles L. 821-40 et suivants du Code de commerce et sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer le cabinet Grant Thornton en qualité de Commissaire aux Comptes en charge de certifier les informations en matière de durabilité.

Par dérogation aux dispositions de l'article L. 821-44 du Code de commerce et conformément à l'article 38 de l'Ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 relative à la publication et à la certification d'informations en matière de durabilité et aux obligations environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise des sociétés commerciales, la durée de ce mandat sera équivalente à celle du mandat restant à courir au titre de la mission de certification des comptes du cabinet Grant Thornton, soit pour une durée d'un exercice qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 11 238 138 voix pour (322 087 voix contre et 1 694 abstentions).

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, en application des articles L. 821-40 et suivants du Code de commerce et sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer le cabinet Mazars en qualité de Commissaire aux Comptes en charge de certifier les informations en matière de durabilité.

Par dérogation aux dispositions de l'article L. 821-44 du Code de commerce et conformément à l'article 38 de l'Ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 relative à la publication et à la certification d'informations en matière de durabilité et aux obligations environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise des sociétés commerciales, la durée de ce mandat sera équivalente à celle du mandat restant à courir au titre de la mission de certification des comptes du cabinet Mazars, soit pour une durée d'un exercice qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 11 238 234 voix pour (321 981 voix contre et 1 704 abstentions).

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

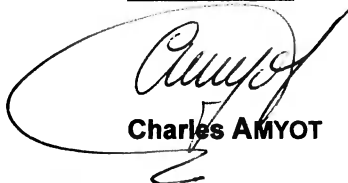
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 11 439 720 voix pour (120 154 voix contre et 2 045 abstentions).

Après le vote de ces résolutions, et rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h50, après que le Président a remercié les actionnaires pour leur confiance, espérant qu'ils ressortent de cette assemblée générale avec une meilleure compréhension de la performance 2023 et des perspectives 2024, des enjeux et de la manière dont la Société aborde la transition énergétique, et après les avoir invités à un cocktail.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du Bureau.

Le Président,



Charles AMYOT

Le Secrétaire,



Olivier KAISER

Les Scrutateurs,



ExxonMobil France Holding SAS
Représenté par Jean-Pierre DARSONVILLE



Candel & Partners
Représenté par Philippe MOUSSOT